

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

PROCES VERBAL des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 11 juillet 2012

Date de la convocation : 05.07.12

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Le 11 juillet, à 20h00, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame **Nadine BOUTONNET, Maire**, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 5 juillet, conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, ci-après :

1. Adhésion Riom Communauté à SMO Biopôle
2. Tarifs CANTINE – GARDERIE – ALSH
3. SIEG : adhésion de nouvelles collectivités
4. Projet Schéma Départemental d'accueil et d'Habitat des gens du Voyage du Puy-de-Dôme 2012-2018

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

AUBERT Marie-Christine, CHALARD Christine, COUTURIER Philippe, CHERVALIER Jean-Paul, DE ABREU Jérôme, LAURENT Michel, LEVADOUX Jean-Jacques, MERLE Virginie, MIGNOTTE Pascal, PASTOR Abel, TAVERNIER Karine, VASSORT Alain .

Absents et excusés : **GANNE Philippe (pouvoir à Virginie Merle), SURZUR Laurence (pouvoir à Christine CHALARD)**

Absents : **DA SILVA Aristide, JOUVE Isabelle, VALLERY Myriam**

Le Conseil a choisi pour secrétaire Jean-Jacques Levadoux

Madame le Maire annonce que les deux derniers conseils étant très rapprochés, les Procès Verbaux du 4 et 11 juillet 2012 seront transmis pour lecture et approbation avec la prochaine convocation du Conseil Municipal prévu courant septembre.

Madame le Maire présente l'ordre du jour et propose d'ajouter :

- le point n° 5 : EPF Smaf : adhésion de la Commune d'Ebreuil (courrier de l'EPF du 03.07.12)
- le point n° 6 : ADeP : adhésion de la commune (nom de domaine).

QUESTION N° 1 :

Délibération n° 2012-41

Objet : ADHESION RIOM COMMUNAUTE AU SYNDICAT MIXTE OUVERT (SMO) « BIOPOLE CLERMONT LIMAGNE »

Rapporteur : Nadine Boutonnet

Par délibération du 31 mai 2012, le conseil communautaire de Riom Communauté a approuvé l'adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte ouvert « Biopôle Clermont Limagne »

Il s'agit du nouvel établissement public constitué par accord entre la communauté d'agglomération Clermont communauté, les communautés de communes Limagne Ennezat et Riom communauté et la CCIT du Puy de Dôme. (cf statuts annexés à la présente délibération)

- **L'objet :** Le syndicat a pour objet l'exercice, en lieu et place de ses membres, de la gestion des équipements immobiliers destinés à l'accueil des entreprises œuvrant dans les « biotechnologies ».
- **Le Siège** est situé au Biopôle Saint Beuzire
- **La représentation des membres**
 - pour la Communauté de Communes Limagne Ennezat : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
 - pour la Communauté de Communes Riom Communauté : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants ;
 - pour Communauté d'agglomération Clermontoise : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.
 - pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Puy-de-Dôme : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- **La contribution de chaque membre** du syndicat est fixée chaque année par le comité syndical, et répartie entre ses membres selon les quote parts ci-dessous :
 - pour la Communauté de Communes Limagne Ennezat : 20 % ;
 - pour la Communauté de Communes Riom Communauté : .30% ;
 - pour Communauté d'agglomération Clermontoise : 40 %
 - pour la CCIT du Puy-de-Dôme : 10 % ;

L'article L5214-27 du CGCT prévoit que l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté données dans les conditions de majorité qualifiées requises pour la création de la communauté (accord exprimé par deux tiers au moins des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale concernée, ou par la moitié au moins des communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée).

Paraphe

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser l'adhésion de Riom communauté au syndicat mixte ouvert « Biopôle Clermont Limagne »

Des questions relatives au coût et à l'intérêt de cette adhésion sont posées.

Alain Vassort explique que la délibération présente ne porte que sur la création du syndicat mixte et sur l'approbation de ses statuts .

Toutefois, il s'agit de permettre à la Communauté de Communes d'utiliser, à l'avenir, le site extrêmement performant de Schering Plough, et de maintenir ainsi à niveau un outil et des locaux pour accueillir des entreprises de biotechnologie. Le syndicat mixte semble être la meilleure solution et certaines entreprises ont déjà émis le souhait de s'installer, créant ainsi des emplois.

L'entretien des bâtiments et la maintenance continuerait à être prise en charge par Schering Plough.

ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTION N° 2 :

Délibération n° 2012-42

<p>Objet : ANNEE scolaire 2012-2013 TARIFS « cantine » « garderie » et « ALSH »</p>
--

Rapporteur : Christine Chalard

Christine Chalard rappelle que les tarifs de cantine, garderie et A.L.S.H. sont revus en juin ou juillet de chaque année avec application au 1^{er} septembre suivant.

Elle expose les tarifs et les quotients familiaux recalculés selon une revalorisation d'environ 2% en référence à l'évolution Insee des prix à la consommation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

☒ APPROUVE les tarifs cantine, garderie et ALSH suivants, applicables pour l'année scolaire 2012-2013 :

Paraphe

TARIFS CANTINE

	Tarifs 2011	Evolution 2012 (+2%)	Proposition tarif 2012
1er Tarif	3.15 €	3.21 €	3.20 €
2ème Tarif	2.70 €	2.75 €	2.75 €
3ème Tarif	1.90 €	1.94 €	1.95 €
4ème Tarif	1.00 €	1.02 €	1.00 €
Tarif enseignant	4.90 €	5.00 €	5.00 €

**QUOTIENTS
FAMILIAUX**

	2011	Evolution 2012 (+2%)	Proposition 2012
1er Tarif	QF > 6450 €	QF > 6579	QF > 6580
2ème Tarif	QF entre 4450 € et 6450 €	QF entre 4539 € et 6579 €	QF entre 4540 € et 6580 €
3ème Tarif	QF entre 2900 € et 4450 €	QF entre 2958 € et 4539 €	QF entre 2960€ et 4540 €
4ème Tarif	QF < 2900 €	QF < 2958 €	QF < 2960 €

TARIFS GARDERIE

	Tarifs 2011	Evolution 2012 (+2%)	Proposition tarif 2012
GARDERIE DU MATIN	15.60 €	15.91 €	15.90 €
Tarif forfaitaire mensuel*	21.10 €	21.52 €	21.50 €
GARDERIE DU SOIR	15.60 €	15.91 €	15.90 €
Tarif forfaitaire mensuel*	21.10 €	21.52 €	21.50 €
TARIF FORFAITAIRE JOURNALIER	2.80 €	2.86 €	2.85 €

* 2 enfants ou plus

TARIFS ALSH

Quotient familial CAF	<i>TARIFS 2011</i>			
	Commune de Ménérol		Habitants autres communes	
	journée	½ journée	journée	½ journée
< 450 €	7.00 €	4.00 €	7.00 €	6.50 €
451€ à 650 €	9.15 €	5.60 €	11.70 €	8.15 €
651 € à 900 €	11.70 €	7.10 €	14.25 €	9.70 €
> 900 €	14.25 €	9.15 €	16.80 €	11.70 €

Quotient familial CAF	<i>TARIFS 2011</i>	
	Commune de Ménérol	Habitants autres communes
	Tarif hebdomadaire par enfant	
< 450 €	32.00 €	34.00 €
451€ à 650 €	43.00 €	56.00 €
651 € à 900 €	56.00 €	69.00 €
> 900 €	68.00 €	81.00 €

TARIFS ALSH

Quotient familial CAF	PROPOSITION 2012			
	Commune de Ménérol		Habitants autres communes	
	journée	½ journée	journée	½ journée
< 460 €	7.00 €	4.00 €	7.00 €	6.50 €
461€ à 665 €	9.35 €	5.70 €	11.95 €	8.30 €
665 € à 920 €	11.95 €	7.25 €	14.55 €	9.90 €
> 920 €	14.55 €	9.35 €	17.15 €	11.95 €

Quotient familial CAF	PROPOSITION 2012	
	Commune de Ménérol	Habitants autres communes
	Tarif hebdomadaire par enfant	
< 460 €	32.00 €	34.00 €
461€ à 665 €	44.00 €	57.00 €
665 € à 920 €	57.00 €	70.00 €
> 920 €	69.00 €	83.00 €

QUESTION N° 3 :

Délibération n° 2012-43

**Objet : ADHESION AU SIEG du Puy-de-Dôme
de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert et du SIVOM
Couze Pavin pour la Compétence optionnelle ECLAIRAGE PUBLIC**

Rapporteur : Nadine Boutonnet

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical en date du 19 novembre 2011, décidant l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert et du SIVOM Couze Pavin, qui en ont fait la demande, au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public.

Le Maire indique ensuite aux Membres du Conseil qu'en application des dispositions de l'Article L5212-17 du C.G.C.T. et en tant que commune membre du comité du S.I.E.G. du Puy-de-Dôme, il convient de se prononcer sur les adhésions de ces deux collectivités

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuvent l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert et du SIVOM Couze Pavin au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public**
- **Prendent acte qu'un arrêté préfectoral devra intervenir au cours du 4^{ème} trimestre 2012 pour autoriser ces adhésions et le transfert de compétence optionnelle Eclairage Public à compter du 1^{er} janvier 2013.**

QUESTION N° 4 :

Délibération n° 2012-44

Objet : AVIS sur le Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy-de-Dôme 2012-2018

Rapporteur : Alain Vassort

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Vu le décret n° 2011-541 du 25 juin 2011 relatif au financement des aires d'accueil destinées aux gens du voyage,

Vu le schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage adopté en 2002,

Vu le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2012-2018

Paraphe

présenté par le Préfet du Puy de Dôme et le Président du Conseil général,

Vu l'avis de Riom Communauté, communauté de commune compétente en matière de réalisation et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage,

EXPOSE DES MOTIFS

En application de la loi Besson du 5 juillet 2000, le schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage du Puy de Dôme, copiloté par l'Etat et le Conseil général a été adopté le 18 mars 2002.

Conformément à la législation en vigueur, il a été mis en révision en 2010 après une période de mise en œuvre de 8 ans.

Les communes concernées sont consultées pour avis sur l'élaboration du schéma.

Le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat 2012-2018 est composé des éléments diagnostic du schéma de 2002 (I) et des parties suivantes (II et III) qui sont à délibérer pour approbation :

II. SCHEMA D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2012-2018

Première partie - COHERENCE DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'ACCUEL

1. Les aires d'accueil
2. L'accueil des petits groupes de Voyageurs en dehors des aires réglementées

Deuxième partie - LE GRAND PASSAGE

Troisième partie - L'HABITAT

Quatrième partie - ACTION SOCIALE, INSERTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

1. Etude sociologique transversale
2. La scolarisation et l'accompagnement scolaire et extra-scolaire des enfants du Voyage
3. La santé
4. L'insertion sociale et professionnelle
5. Les activités professionnelles

III. LA GOUVERNANCE DU SCHEMA D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

Alain Vassort explique que quelques incohérences ayant été soulevées dans le schéma mis en place en 2002, un très bon travail d'organisation et de coordination permet aujourd'hui de proposer le schéma portant sur la prochaine décennie.

Les intentions sont bonnes même si la réalité peut révéler des difficultés.

Au niveau départemental, deux, voire trois aires de «grand passage » sont prévues dont une devrait pouvoir accueillir 200 caravanes.

Les aires d'accueil actuellement existantes sur la communauté de communes sont saturées.

Paraphe

Il existe une réelle demande de logements adaptés (à laquelle la ville de Mozac a répondu en construisant des maisons individuelles) ou de logements sociaux, mais les communes sont confrontées au manque de foncier disponible et, le cas échéant, au coût important des extensions de réseaux pour les viabiliser.

Pour « désemplir » les aires d'accueil, il faudrait plus de terrains familiaux mais certaines associations se créent contre ces projets.

Il faut bien savoir que 80% des « gens du voyage n'ont plus la pratique du voyage et vivent dans une grande promiscuité.

Pour répondre à certaines remarques formulées, le Maire dit que le travail est une porte d'entrée évidente à l'intégration.

Notre commune étant concernée par ce schéma au titre de commune associée et aucune objection constructive n'étant formulée,

Il est proposé au conseil municipal de donner son avis sur le projet présenté.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur Vassort et après en avoir délibéré, émet A L'UNANIMITE, un avis favorable sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2012-2018 validé par la commission consultative départementale du 27 avril 2012.

QUESTION N° 5 :

Délibération n° 2012-45

OBJET : EPF Smaf – ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES

Rapporteur : Michel Laurent

Michel Laurent expose que la commune d'EBREUIL (département de l'Allier), par délibération en date du 5 juin 2012, a demandé son adhésion à l'Etablissement public foncier.

Le conseil d'administration dans sa délibération du 12 juin 2012, a accepté cette demande et l'assemblée générale de l'EPF réunie le même jour a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf doivent ratifier ces demandes d'adhésions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord à l'adhésion de la commune d'EBREUIL à l'EPF Smaf.

Paraphe

QUESTION N° 6

Délibération n° 2012-46

Objet : ADHESION A ADeP : service Nom de Domaine

Rapporteur : Karine Tavernier

Dans le cadre de l'action conduite par le Conseil Général du Puy-de-Dôme dans le domaine des Technologies de l'information et de la communication, un service d'accès et de réservation de noms de domaine Internet est mis en place et confié à l'Association pour le Développement des e-Procédures (ADeP).

Karine Tavernier présente au conseil municipal le projet de convention avec cette association mentionnant les services fournis par l'ADeP, les obligations et responsabilités de chacun, la finalité restant la **réservation du nom de domaine ménétrol.fr (avec accent)**. Le contrat prendrait effet au 1^{er} du mois suivant l'obtention du nom de domaine auprès de l'AFNIC et la cotisation est de 20€ annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

☒ **Approuve l'adhésion à l'ADeP pour un an et sa reconduction tacite sauf si dénonciation.**

☒ **Autorise Madame le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.**

QUESTIONS DIVERSES

1. Point sur Réseau Ferré de France

Rapporteur Nadine Boutonnet

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le cabinet SCE a été mandaté par RFF pour mener une étude visant à la suppression du passage à niveau actuel sur la commune de Ménétrol ; cette étude doit également proposer la création d'un ou plusieurs autres franchissements sur la commune.

Le comité de pilotage de ce projet et le comité d'étude se sont réunis le lundi 9 juillet. Les doléances de la commune ont été écoutées.

Après consultation des différents interlocuteurs durant l'été (Conseil Général, ADREAL....) une nouvelle réunion aura lieu en septembre.

Madame le Maire a demandé, par courrier au Conseil Général, la mise en place d'un comptage en urgence (véhicules légers et poids lourds), ceci pour mieux analyser les déplacements et permettre ainsi au cabinet SCE d'étudier les différentes options de franchissement de cette voie ferrée.

<> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

Paraphe

FEUILLE DE CLOTURE du Conseil Municipal du 11 juillet 2012

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

- | | |
|--|---------|
| 1. Adhésion Riom Communauté à SMO Biopôle | 2012-41 |
| 2. Tarifs CANTINE – GARDERIE – ALSH | 2012-42 |
| 3. SIEG : adhésion de nouvelles collectivités | 2012-43 |
| 4. Projet Schéma Départemental d'accueil et d'Habitat des gens du
Voyage du Puy-de-Dôme 2012-2018 | 2012-44 |
| 5. EPF.Smaf : adhésion de la commune d'Ebreuil | 2012-45 |
| 6. Adhésion de la commune à ADeP | 2012-46 |

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

AUBERT	Marie-Christine		LAURENT	Michel	
BOUONNET	Nadine		LEVADOUX	Jean-Jacques	
CHALARD	Christine		MERLE	Virginie	
CHERVALIER	Jean-Paul		MIGNOTTE	Pascal	
COUURIER	Philippe		PASTOR	Abel	
DA SILVA	Aristide		SURZUR	Laurence	
DE ABREU	Jérôme		TAVERNIER	Karine	
GANNE	Philippe		VALLERY	Myriam	
JOUE	Isabelle		VASSORT	Alain	